



# La Lettre d'information de Molsheim

**Juin 2007**

## **Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 juin 2007 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

### **Modification de l'ordre du jour - inscription de deux points complémentaires**

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour, portant sur l'ajout de deux points :

- Chapelle Notre Dame - travaux de sculptures de fleurons en chêne - demande de participations financières auprès de l'Etat et du Département.
- Groupement de commandes relatif à l'aménagement de la route des Loisirs – avenants au contrat de maîtrise d'oeuvre.

### **Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 30 mars 2007.**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2007.

### **Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 25 mai 2007.**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2007.

### **Point 3 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2007.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- mise à disposition d'un local au profit des services du SDIS pour y procéder à des exercices de secours
- 6 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- il a été renoncé 21 fois à l'exercice du droit de préemption urbain
- 1 action en justice a été engagée

### **Point 4 : Mesures environnementales – signature d'un bail emphytéotique avec le conservatoire des sites alsaciens.**

Dans le cadre des travaux relatifs à la déviation de Molsheim, plusieurs espèces protégées ont été identifiées à proximité ou dans l'emprise du futur ouvrage. En secteur viticole, la Tulipa sylvestris (tulipe jaune) a été localisée, ainsi que la Gagea lutea (gagée jaune) à proximité de la station d'épuration dans un secteur d'aulnaies frênaies. La Tulipa sylvestris, ainsi que la Gagea lutea bénéficient d'une protection nationale par arrêté du 20 janvier 1982 modifié par arrêté du 31 août 1995.

Des études complémentaires ont révélé la présence, en zone Ecospace, de deux plantes protégées : le Myosurus minimus (queue de souris) et le Lythrum Hyssopifolia (Lythrum à feuilles d'Hysope). Ces deux plantes bénéficient d'une protection régionale par arrêté du 28 juin 1993.

De manière à concilier la nécessité de préserver les richesses de notre biotope avec l'indispensable réalisation d'ouvrages et d'aménagements permettant le développement de notre territoire, diverses mesures ont dû être mises en oeuvre. L'ensemble du dispositif envisagé a fait l'objet d'un dossier complet prévoyant à la fois des mesures de protection en phase chantier et des mesures compensatoires pour les espèces ou les habitats détruits.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 juin 2007 -

La Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ont proposé un protocole prévoyant la mise à disposition d'une emprise foncière d'environ 5 hectares en zone Ecospace, sous forme d'un bail emphytéotique de 50 ans auprès du Conservatoire des Sites Alsaciens, destinée à accueillir les plants de queues de souris et de lythrum qui seraient identifiés en phase d'aménagement de la zone économique. Il a notamment été prévu d'y déplacer environ 1045 plants de queue de souris localisés sur la parcelle cédée à la société La Tôlerie Fine.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce dossier, en autorisant la signature de deux baux emphytéotiques d'une durée de 50 ans : l'un concernant la zone de 5 hectares en zone Ecospace, l'autre de 2,31 hectares au lieudit Oberes Bruderthal.

**Point 5 : Zone Ecospace – secteur intercommunal – cession foncière entre la Ville et la Communauté de Communes – convention de gestion de la zone intercommunale.**

La zone économique Ecospace, a été créée consécutivement à la délibération du 18 mars 1988 relative à l'approbation du nouveau dossier de création de la zone d'aménagement concertée à vocation industrielle et commerciale. Cette zone d'activités économiques, située au Sud de l'agglomération de Molsheim, couvre une superficie d'environ 50 hectares, située pour une partie en zone de compétence intercommunale et, pour sa partie ancienne, en zone communale.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, créée par arrêté préfectoral du 31 décembre 1997, a adopté la compétence obligatoire «actions de développement économique». Par modification de ses statuts en date du 4 juillet 2006, l'établissement de coopération intercommunale a précisé que seule une surface de 2.054,65 ares de la zone d'activités Ecospace de Molsheim entrait dans le périmètre communautaire.

Afin de prendre en compte la répartition des compétences entre la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Ville de Molsheim sur la zone Ecospace, le Conseil Municipal s'est prononcé sur :

- la cession de la Ville de Molsheim à la Communauté de Communes du foncier possédé par elle dans le périmètre intercommunal
- la répartition des coûts des aménagements desservant à la fois le périmètre communal et le périmètre intercommunal, entre la commune et l'EPCI
- la prévision d'une convention de gestion de la zone entre la Commune et la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la ville percevra un prix de vente relatif à l'ensemble des parcelles vendues à la Communauté de Communes qui totalise 1841,07 ares, soit une somme nette de 3.261.774,58 € HT.

**Point 6 : Aménagement du sentier de jonction entre la rue de la Source et la rue des Rochers – participation des riverains.**

Dans le cadre des travaux de réfection de la route des Loisirs, il est proposé d'aménager le sentier assurant la jonction entre la rue de la Source et la rue des Rochers. Les riverains de ce sentier souhaitent pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers leur permettant notamment d'accéder à celui-ci. De manière à prendre en compte à la fois l'intérêt public et l'intérêt des riverains concernés, un plan de financement a été établi entre les parties, mettant à la charge des riverains une somme de 24.000 €. Le coût total des travaux est estimé à 75.466 €.

**Point 7 : Modification du tableau des effectifs – création d'emplois d'apprenties en secteur scolaire.**

Le tableau des effectifs est modifié suite à l'ouverture de six emplois d'apprenties en secteur scolaire à partir de la rentrée 2007, et cela pour deux années scolaires.

**Point 8 : Maison Multi Associative – révision de la redevance d'occupation du logement de fonction.**

Le Conseil Municipal décide de ramener le montant de la redevance annuelle afférent au surveillant de la Maison Multi Associative à 2.400 €, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette décision est motivée par l'investissement et la présence dans les locaux de la Maison Multi Associative de l'agent communal qui occupe ce logement.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 juin 2007 -

<b>Point 9 : Forêt communale à Urmatt : conditions de concessions d'occupation de terrains.</b>	Le Conseil Municipal approuve l'établissement d'une convention d'occupation au profit de M. Efren Pestana en forêt communale d'Urmatt. Cette concession permet au propriétaire d'accéder à son immeuble par un chemin forestier privé appartenant à la Ville de Molsheim.
<b>Point 10 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.</b>	Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de créances opposables à la société Belfa, société ayant été définitivement liquidée. En conséquence, il sera annulé un titre de recettes d'un montant de 2.758,59 €.
<b>Point 11 : Convention de mise à disposition onéreuse avec l'Association La Sportive de Molsheim du Club House sis au 1<sup>er</sup> étage du stadium.</b>	Le Conseil Municipal fixe à 10€ la redevance forfaitaire annuelle à l'association La Sportive de Molsheim au titre de l'occupation du club house au 1 <sup>er</sup> étage du stadium.
<b>Point 12 : Subvention exceptionnelle à l'association «la Sportive de Molsheim» – création d'une section sport – études football au Collège Rembrandt Bugatti.</b>	Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.500 € à l'association La Sportive de Molsheim ayant en charge de participer au financement de la section «sport-études football» ouverte à la rentrée 2007/2008 au Collège Rembrandt Bugatti.
<b>Point 13 : Subvention aux organismes municipaux et associations locales non affiliées à l'OMS : subvention à l'ADEIF section Molsheim.</b>	Une subvention de 150 € est attribuée à l'Association des Evadés et Incorporés de Force de Molsheim (ADEIF).
<b>Point 14 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire du Molkenbronn au titre d'une classe de mer associant un élève originaire de Molsheim.</b>	Dans le cadre du dispositif d'aide qu'il a institué au profit des élèves de Molsheim, scolarisés dans une école primaire située hors commune de rattachement, le Conseil Municipal attribue une subvention de 26,60 € à l'école élémentaire du Molkenbronn au titre d'un séjour «mer» qui s'est tenu à l'île de Noirmoutier du 3 au 9 juin 2007.
<b>Point 15 : Attribution d'une subvention à l'école primaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe transplantée dans le centre de vacances «La Roche» du PEP du Haut-Rhin à Stosswihr – classe de CM2.</b>	Une participation de 501,60 € est attribuée à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe transplantée dans le centre de vacances «La Roche» du PEP du Haut-Rhin à Stosswihr.
<b>Point 16 : Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie : désistement de l'entreprise Gurel titulaire du lot n°12 plâtrerie/faux-plafonds/doublage.</b>	Le Conseil Municipal accepte la résiliation du marché de travaux de la réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie, lot n°12 «plâtrerie/faux-plafonds/doublage» et autorise, en conséquence, Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à lancer un appel d'offres pour la réattribution du lot.

**Point 17 : Marché quadriennal à bons de commande de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2011.**

Le Conseil Municipal approuve un marché à bons de commande portant sur le nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2011.

**Point 18 : Extension des locaux de l'Hôtel de Ville – divers avenants.**

Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants relatifs à l'extension des locaux de l'Hôtel de Ville :

- Lot n°1 «Démolition VRD - Gros oeuvre» attribué à l'entreprise Bringolf - Avenant n°3 : **-1.973,40 € TTC**

- Lot n°4a «Menuiserie extérieure en aluminium» attribué à l'entreprise Schmitt Fridolin - Avenant n°1 : montant non modifié

- Lot n°5 «Plâtrerie-cloisonnement-plafond suspendu» attribué à l'entreprise LR Faux-Plafonds - Avenant n°1 : **-5.692,96 € TTC**

- Lot n°6 «Menuiserie en bois signalétique» attribué à la menuiserie Schalck - Avenant n°1 : **-18.112,11 € TTC**,

- Lot n°12 «Revêtement de sols souples» attribué à l'entreprise Friedrich - Avenant n°1 : **- 3.196,84€ TTC**

**Point 19 : Maison des élèves: avenant n° 4 au lot n° 19 : aménagements extérieurs.**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°4 au lot n°19 : aménagements extérieurs d'un montant de -2.990 € TTC

**Point 20 : Chapelle Notre Dame - travaux de sculptures de fleurons en chêne - demande de participations financières auprès de l'Etat et du Département.**

Le Conseil Municipal approuve le projet de sculptures de fleurons en chêne pour la Chapelle Notre Dame pour un montant estimé de 4.604,60 € TTC.

**Point 21 : Groupement de commandes relatif a l'aménagement de la route des Loisirs – avenants au contrat de maîtrise d'oeuvre.**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement de la route des Loisirs et ayant pour objet l'intégration de nouvelles prestations.